

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_019**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 20 heures,  
 Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
 sis 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CIRQUE DE SAINT MÊME –  
 TARIFS DE STATIONNEMENT**

**Date de la convocation :** Mercredi 21 janvier 2026

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b>	<b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b>
<i>En exercice : 36</i>	Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;
<i>Présents : 25</i>	
<i>Pouvoirs : 7</i>	
<i>Votants : 32</i>	
<b><u>Résultat des votes :</u></b>	<b><u>Pouvoirs :</u></b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Christine SOURIS à Anne LENFANT, Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.
<i>Pour : 32</i>	
<i>Abstention : 0</i>	
<i>Contre : 0</i>	

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Même ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réguler la fréquentation du site en y organisant et limitant le stationnement des véhicules sur les parkings situés à l'entrée du cirque de Saint Même ;

**CONSIDÉRANT** les tarifs proposés ci-dessous :

- Voitures : 5 € (tarif inchangé)
- Deux roues immatriculées 3 € (tarif inchangé)
- Car et bus : 15 € (tarif inchangé)

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

**➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ***

- **VALIDE** l'application des tarifs, ci-dessus pour le stationnement des véhicules sur les parkings du Cirque de Saint Même durant les plages d'ouverture du péage.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 29/01/2026

La Présidente,  
 Anne LENFANT.

